

---  
**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC**  
**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**  
---

**Projet de modification de l'autorisation environnementale (extension et prolongation de la durée d'autorisation) de la carrière située sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre aux lieux-dits "Le mont Louvet", "Les bruyères" et "Chemin de Torcy"**

---  
**Société SAMOG**  
---

Il sera procédé **du lundi 6 mars 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus**, soit pour une durée de quinze jours, à une participation du public par voie électronique à l'effet d'obtenir la modification de l'autorisation environnementale (extension et prolongation de la durée d'autorisation) de la carrière située sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre aux lieux-dits "Le mont Louvet", "Les bruyères" et "Chemin de Torcy".

La modification vise l'extension de la carrière sur les parcelles C132, C808, C810 (pour partie), C830 (pour partie) pour une surface supplémentaire de 5ha 55a 30ca, et pour une durée supplémentaire de 12 ans. L'installation de traitement des matériaux extraits restera située sur l'emprise de la carrière actuelle. Les matériaux extraits y seront amenés par une bande transporteuse, de manière à réduire la circulation d'engins et la consommation de combustible fossile.

L'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande de modification de l'autorisation environnementale à l'issue de la procédure est le préfet de la Seine-Maritime.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) (rubrique "[Actions de l'État – Environnement et préventions des risques – Enquêtes publiques et Consultations du public – Participation du public par voie électronique – PPVE – 2023](#)").

Le dossier est consultable gratuitement sur support papier et sur poste informatique au Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement de la Préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – 76000 ROUEN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : [pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier PPVE carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre" ou en téléphonant au 02 32 76 52 49).

Enfin, il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, pendant toute la durée de la participation au public.

Pendant la durée de la participation, le public peut transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse : [pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr). Les observations du public qui parviendrait au-delà des dates susvisées ne seront pas prises en compte.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Armelle MOUSSEIGNE – pilote de projet – [armelle.mousseigne@lhotellier.fr](mailto:armelle.mousseigne@lhotellier.fr)

Cet avis est en outre mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) et affiché dans les mairies de : Cuy-Saint-Fiacre, Dampierre-en Bray, Bremontier-Merval, Elbeuf-en-Bray, Avesnes-en-Bray, Gournay-en-Bray, Saint-Quentin-des-Près, Molagnies et Gandcourt-Saint-Etienne.